maître d'ouvrage

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer

OPERATION 23 Q 94 F

AUTOROUTE A4/86

Protections Acoustiques Complémentaires
Communes de Saint-Maurice, Maisons-Alfort et Créteil

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Direction Départementale
de l'Équipement du Val de Marne

Arrondissement Etudes et Grands Travaux
Subdivision d'Etudes et Grands Travaux n°3
38, rue de Stalingrad
94110 Arcueil
Téléphone : 01 49 08 84 09

Bilan de la Concertation publique

1 Moyens utilisés :

Le maître d'ouvrage conformément à la réglementation du code de l'urbanisme, articles L 300-2 et R300-1 a proposé les modalités de concertation aux communes concernées par le projet. Les conseils municipaux par délibération ont validé les modalités proposées :

- Durée de la concertation, du 13 juin 2005 au 1er juillet 2005 ;
- Distribution d'une invitation dans les boîtes à lettre des riverains ;
- Organisation d'une exposition dans chaque commune sur toute la durée de la concertation (panneaux de présentation, plaquette de présentation et registre de doléance) ;
- Une réunion publique dans chaque commune.

Les dates de délibération des conseils municipaux sont :

- Le 14 avril 2005 pour Saint-Maurice,
- Le 26 mai 2005 pour Maisons-Alfort,
- Le 30 mai 2005 pour Créteil.

1.1 Lettre d'invitation :

Une lettre d'invitation du Préfet et du directeur départemental de l'équipement a été distribuée aux riverains de l'autoroute A4 et A86 concernés par le projet. Cette dernière indiquait :

- La date, l'heure et le lieu des trois réunions publiques
- Les dates et lieux des expositions publiques.

Ce sont environ 15 000 lettres d'invitation qui ont été distribuées directement dans les boites à lettres.

1.2 Expositions publiques :

Dans chacune des 3 communes, une exposition s'est tenue du 13 juin 2005 au 1er juillet 2005. L'exposition se composait de panneaux traitant les points suivants :

- présentation de la réglementation servant de cadre au présent projet (définition d'un point noir bruit, d'un niveau sonore) ;
- résumé des diagnostics réalisés :
  - paysager et architectural,
  - technique (efficacité des écrans anti-bruits),
  - acoustique (mesures de niveaux sonores, objectif acoustique),
- présentation des solutions envisagées (moyens qui seront mis en œuvre pour lutter contre les nuisances sonores),
- présentation des résultats de la modélisation acoustique,
- présentation de la solution proposée (zone et type d'intervention et photomontages illustrant les futurs écrans)

Sur les lieux des expositions publiques, un registre et des plaquettes d'information ont été laissés à la disposition du public afin qu'il puisse faire part de ses observations et doléances. Les registres sont conservés et disponibles à la subdivision en charge du projet.
La plaquette d'information reprenait les thèmes évoqués sur les panneaux d'exposition.

1.3 Réunions publiques :

Les réunions publiques se sont tenues :

- le 20 juin 2005 à 20h30 à Maisons-Alfort,
- le 27 juin 2005 à 20h30 à Saint-Maurice,
- le 29 juin 2005 à 20h30 à Créteil.

Leur déroulement fut le suivant :

- présentation de l'opération (jointe en annexe) par les représentants de la maîtrise d'ouvrage,
- questions-réponses.

Le maître d'ouvrage était assisté par des représentants du maître d'œuvre (bureau d'étude Scétauroute, cabinet d'architecture Spielmann) pour répondre sur certains aspects techniques.
Environ 300 personnes ont assisté à ces réunions publiques. Les comptes rendus complets des échanges pour chaque réunion publique sont disponibles à la subdivision en charge du projet. Ces derniers ont été réalisés à partir d'enregistrement audio.

2 Bilans :

2.1 Questions-doléances :

Un certain nombre de demandes notamment concernant des explications techniques ont été faites lors des réunions publiques ; des réponses ont été apportées en séance soit par le maître d'ouvrage pour les questions portant sur l'organisation, le planning ou le financement du projet soit par le maître d'œuvre pour celles portant sur la réglementation en vigueur (niveau sonore de jour et de nuit, etc), la méthodologie utilisée pour simuler les niveaux sonores en façades, sur les choix techniques. D'autres doléances comme la demande de prolongement d'écrans ou leur remplacement ou la remise en cause des mesures ont nécessité des études complémentaires.

Les grands thèmes abordés furent les suivant :

- les enjeux paysagers avec notamment la conservation de la végétation en place ;
- les niveaux sonores mesurés lors des campagnes de mesures ;
- création de couvertures ou de semi-couverture ;
- remplacement de certains des écrans et prolongement d'autres ;
- choix des matériaux pour les écrans.

2.1.1 Enjeux paysagers :

La demande des riverains (principalement des habitants de Saint-Maurice et de Maisons-Alfort) porte sur :

- la préservation des végétaux déjà en place (en particulier certains grands arbres masquant l'autoroute) pendant la phase de travaux ;
- l'entretien des plantations à l'issue des travaux.

2.1.2 Création de couvertures :

Des riverains ainsi que l'APEMA (association pour la protection de Maisons-Alfort) ont demandé d'envisager la création d'une couverture ou d'une semi-couverture pour l'A86 et les bretelles de l'échangeur. Cette association a d'ailleurs fourni un dossier technique très succinct réalisé par un de ses membres.

2.1.3 Mesures acoustiques :

Certains riverains ont demandé la confirmation des niveaux sonores des mesures utilisées pour la modélisation, quelques unes d'entre elles étant relativement proches des objectifs acoustiques.

2.1.4 Prolongement ou rehausse d'écrans :

Les riverains ont demandé :

- le prolongement des écrans suivants :
  - écran sur le bord ouest du viaduc Créteil ->Paris (écran n° 12F),
  - écran sur la bretelle d'entrée sur l'A86 au niveau de Maisons-Alfort dans le sens Paris-> Province (écran le plus au sud du secteur « Victor Hugo », écran n° 44I)
- le remplacement des écrans palplanches situés le long de la rue de Gravelle (écran n°62N) et de la rue des Sapins (écran n° 51N).

2.1.5 Matériaux utilisés pour les écrans :

Il ressort de la concertation que les riverains préfèrent que les écrans phoniques soient de type absorbant plus tôt que réfléchissant. La transparence des écrans sur ouvrages (notamment les viaducs) n'est pas forcément souhaitée.

2.2 Réponses apportées :

2.2.1 Enjeux paysagers :

Concernant la phase chantier, la DDE a pris l'engagement en réunion publique de limiter les abatages d'arbre et d'intervenir principalement depuis les chaussées autoroutières.

Une visite sur site avec des représentants des riverains du 144 rue du Maréchal Leclerc et de la commune de Saint-Maurice (un adjoint au Maire et le directeur des services techniques) a été effectuée le 7 octobre 2005. cette visite a permis de confirmer les engagements pris par la DDE.

Le budget consacré aux aménagements paysagers a été revu à la hausse. Cette hausse doit permettre d'assurer une meilleure prise des végétaux qui seront plantés (2 années d'entretien et de reprise sont prévues) mais aussi de planter plus de végétaux de taille plus importante.

2.2.2 Création de couverture :

La création d'une semi-couverture a été étudiée dans le cadre des études de variantes sur la section de l'autoroute située au sud de l'échangeur avec la RN19 mais pour des raisons financières n'a pas été retenue. En première estimation, le coût d'une telle semi-couverture (un côté de l'autoroute) sur environ 700 m a été évalué à 18 millions d'euros (TTC).
Ce type d'infrastructure répond aussi à des enjeux urbanistiques comme de recréer une liaison entre les deux zones situées de part et d'autre de l'autoroute. Ceci est d'autant plus facile que l'infrastructure routier est située en déblai. Dans le cas présent, l'A86 est généralement au niveau du sol ou en remblai ; sa couverture reviendrait à créer une boite au-dessus de la chaussée dont l'intégration paysagère serait très difficile.
Concernant la proposition de couvrir totalement ou partiellement les bretelles de l'échangeur entre l'A4 et l'A86, la structure actuelle des viaducs ne permet pas de reprendre les efforts et charges supplémentaires que générerait une telle couverture. Pour pouvoir couvrir les viaducs, il faudrait donc soit détruire ces derniers puis les reconstruire avec une couverture, soit créer une nouvelle structure indépendante de celle supportant le tablier dont la fonction serait uniquement de supporter la couverture (solution suggérée par l'APEMA). Quoiqu'il en soit le coût d'un tel serait très important (plusieurs dizaines de millions d'euros) et un tel investissement ne paraît pas justifié au regard des niveaux sonores existant dans ce secteur (pas de point noir bruit)

2.2.3 Mesures acoustiques :

Une campagne complémentaire de 7 mesures acoustiques sur une période de 24 heures continues a été réalisée le 13 novembre 2005. Les résultats de cette campagne viennent confirmer :

- les niveaux sonores des précédentes mesures et les résultats de la modélisation ;
- l'écart entre le niveau sonore de jour et celui de nuit (pour mémoire de 4 dB(A)).

Les écarts de mesures entre celles des riverains et celles du maître d'ouvrage peuvent être dus :

- à la précision de l'appareillage ; il existe différentes catégorie de matériel de mesure qu'il faut étalonner régulièrement.
- aux conditions de mise en œuvre de la mesure.
- au type de mesures proprement dite : les niveaux indiqués par le maître d'œuvre correspondent à un niveau sonore continu sur la période considérée à savoir de 6h00 à 22h00 pour la période diurne ou de 22h00 à 6h00 pour la période nocturneet non à une mesure instantanée du niveau de bruit. Les mesures de courtes durée tendent à être supérieures aux mesures de longues durées.

Les mesures de niveau sonore doivent en outre être corrélées au trafic routier.

2.2.4 Prolongement ou rehausse d'écrans :

Après modélisation des demandes des riverains et estimation de leur impact financier sur le projet, il a été décidé de modifier le projet de la manière suivante :

- Prolongement de
  - 150 m de l'écran sur le bord ouest du viaduc Créteil -> Paris (écran n° 12F) ; cela prolonge cet écran jusqu'à l'aplomb de la rive nord de la Marne.
  - 50 m de l'écran sur la bretelle d'entrée sur l'A86 au niveau de Maisons-Alfort dans le sens Paris-> Province (écran le plus au sud du secteur « Victor Hugo », écran n° 44I)
- Remplacement des écrans palplanches situés le long de la rue de Gravelle (écran n° 62N) et de la rue des Sapins (écran n° 51N) par des écrans absorbants de 4m.

2.2.5 Ecrans sur les viaducs :

Afin de tenir compte des demandes des riverains, il est proposé d'installer des écrans opaque de type absorbant sur les viaducs de l'échangeur A4-A86 en remplacement des écrans transparents.

2.3 Conclusion :

Ces différentes modifications du projet proposées par le maître d'ouvrage entraînent un surcoût à l'opération estimé à 6M€, ce qui porte son coût d'objectif à environ 41,7M€.
Elles ont été présentées aux élus lors d'une réunion tenue le 5 janvier 2006 à la DDE. Ceux-ci ont fait part de leur accord sur les modifications du projet.
L'avant projet sommaire de l'opération a ainsi été finalisé sur ces bases et transmis à l'instruction des services du ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer le 8 mars 2006.

Le Directeur Départemental de l'Equipement

Annexes : Support de la présentation faite lors des réunions publiques de juin 2005